

DECRET N° 82/667 du 10/7/82
/ETR.SG-DAAF/D

portant promotion au titre de l'année
1980 de Monsieur VILLA Grégoire, Con-
seiller des Affaires Etrangères.

/E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(//ISAS :

D.F.P.

D.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
Vu le Décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut
commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la Ré-
publique Populaire du Congo ;
Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de
rémunération des fonctionnaires des cadres de la République Populai-
re du Congo ;
Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Fé-
vrier 1962 fixant le statut général des fonctionnaires des cadres
de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret N°65/170/BE du 25 Juin 1965 règlement l'a-
vancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret N°62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Ré-
publique Populaire du Congo ;
Vu le Décret N°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif N°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le Décret N°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°82/166 /ETR-SG/DAAF/DP du 10/7/82
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980
de Monsieur VILLA Grégoire, Conseiller des Affaires Etrangères des
Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire.
Vu le Décret N°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des Avancements des Agents de l'Etat,

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- Monsieur VILLA Grégoire, Conseiller des Affaires Etrangères de 3ème échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service au Secrétariat Général au Plan à BANGUI est promu au 4ème échelon de son grade pour compter du 4 Novembre 1980.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Janvier 1981 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BANGUI, le 10 Juillet 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères

Pierre N. E.
Pierre N. E.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard SONGO MATSIONA.
Bernard SONGO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-SOUM.
Colonel Louis SYLVAIN-SOUM.

Le Ministre des Finances,

Itihi LEMUNDZOU OGBETOUNG.
Itihi LEMUNDZOU OGBETOUNG.

AMPLIATIONS :

- PR.	2
- PH.	2
- CAS/MAE.	2
- SGRE.	2
- MINITRAVAIL	2
- MINIFINANCES	2
- DGTFP/DFP.	2
- DE.	4
- DCF.	2
- SGCH/SC.	4
- INTERESSE	1
- DIV. PERSONNEL AE	9
- JONPC.	1

[Signature]